

14. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

14.1. CAPACITES TECHNIQUES

14.1.1. PRESENTATION DE SOKA

Forte de 70 ans d'expérience dans les domaines de l'extraction, de la transformation et de la commercialisation du kaolin, la société SOKA qui exploite le gisement kaolinier de Quessoy depuis 1951 (carrière et installations de transformation de Meudon sur Quessoy), a régulièrement investi pour améliorer son outil de production. Elle exploite une superficie de 320 ha, dont 300 en France et 20 en Ukraine depuis 2015.

De nombreux secteurs d'activité utilisent les kaolins de la société, dont 75 % de la production est exportée, notamment à l'international (Asie, Amérique Latine, ...).

En 2019, la société compte 140 salariés, dont 70 en France et 70 en Ukraine. La majorité des salariés est basé au siège de la société sur le site de Meudon, site sur lequel est assuré l'ensemble de la production de kaolin : extraction, transformation, expédition, etc.

La société SOKA dispose ainsi de moyens techniques modernes et diversifiés comprenant des installations de transformation (unité de lavage, épaisseurs, filtres-presses/séchoirs, unités pulvérisation et ensachage, etc.), du matériel de chantier (convoyeurs engins, ainsi que véhicules de transport), des installations de stockage du minerai brut ou des produits finis (installations présentes sur Quessoy), et divers autres locaux (laboratoire, bureaux, ateliers, etc.).

La fiche ci-dessous détaille plus précisément les activités et le fonctionnement de la société.

Le spécialiste international du kaolin

Implantée en France et en Ukraine, Soka est une entreprise spécialisée dans l'extraction, le traitement et la transformation des kaolins et kaolins calcinés depuis 1951. Elle met son expertise technique au service de ses clients et a placé sa démarche RSE au cœur de sa stratégie.

La spécialité de Soka est l'extraction, le traitement et la transformation des kaolins et kaolins calcinés. Pouvez-vous nous présenter vos activités ? Quel est le profil de vos clients ?

Soka dispose de 5 gisements de kaolin situés en France et en Ukraine, ainsi que de 2 sites industriels. Constitué principalement de kaolinite, le kaolin est un minéral traditionnellement utilisé dans la fabrication des céramiques, faïences, engobes, émaux.

Dotée d'une solide organisation logistique, l'entreprise exporte vers tous les continents, par voie maritime, par le réseau routier ou par le réseau ferré ukrainien. Nos kaolins, qui possèdent de nombreuses qualités (blancheur, plasticité, opacité, viscosité, résistance, temps de prise, etc.), sont utilisés dans diverses applications : industrie céramique et réfractaire, charges minérales dans l'industrie, élevage et protection des cultures, sables et argiles kaoliniques, etc.

Quelle est votre stratégie en matière de recherche et développement ?

Nos laboratoires développent des partenariats avec des centres de recherches, des écoles et des universités afin de répondre aux besoins des entreprises. Nous proposons une offre innovante et personnalisée grâce à notre expertise du kaolin. Nos recherches et notre veille technologique favorisent ainsi le développement de process toujours plus innovants dans le respect des réglementations en vigueur. Des formulations spécifiques sont développées dans nos laboratoires afin de respecter le cahier des charges de nos clients. Grâce à un accord de confidentialité, ceux-ci peuvent utiliser les formulations sur leurs sites de production afin d'atteindre leurs objectifs techniques et économiques.

Par ailleurs, la conformité de nos produits et la traçabilité des lots est garantie par un contrôle à toutes les étapes. Il faut préciser que les kaolins destinés à l'alimentation animale sont analysés de manière systématique en conformité avec la réglementation européenne sous référentiel FAMI-QS.

Nos collaborateurs garantissent la qualité du parcours client. Dans ce cadre, l'écoute et la réactivité sont au cœur des process dans une démarche d'amélioration continue. SOKA appartient également à de nombreux organismes professionnels (IMA, KPC-Europe, UNICEM, AFCA CIAL).

Pouvez-vous évoquer votre démarche RSE ?

Soka est certifiée ISO 9001:2015 depuis 1994 et ISO 14001:2015 depuis 2005 pour ses démarches qualité et environnement. La certification FAMI-QS, standard européen de qualité pour l'alimentation animale, atteste de nos compétences HACCP (Hasards Analysis Critical Control Point) en matière d'extraction, de traitement et de formulation des kaolins et minéraux.

Notre entreprise promeut un écodéveloppement responsable à travers la préservation des ressources naturelles, la réduction de l'impact des activités sur les sols et l'eau, la maîtrise et le traitement des risques, ainsi que la diminution de notre empreinte carbone. Dans ce cadre, notre entreprise a mis en place des actions concrètes à tous les stades de la production en France et en Ukraine. On peut ainsi évoquer la réduction des déchets par l'utilisation de tissus lavables en alternative aux papiers jetables non recyclables, et l'utilisation de verres et tasses réutilisables pour éviter la consommation de gobelets plastique, etc. Par ailleurs, afin de réduire la consommation d'eau, Soka fonctionne en circuit fermé pour le lavage des kaolins

grâce à plusieurs stations de lagunage aménagées autour des gisements pour le retraitement des eaux. Aucun prélèvement n'est nécessaire dans la nappe phréatique ou en rivières et l'exploitation ne génère aucun rejet.

En outre, nous favorisons le bien-être au travail de nos collaborateurs grâce à un management humain : écoute, intégration, formation, valorisation des compétences, évolution de carrière et rémunération équitable. Chaque nouveau collaborateur est accompagné par un tuteur durant la durée nécessaire à son intégration. De surcroît, un plan de formation permet à chacun de monter en compétences au fil de sa carrière. Ce management fondé sur la relation de confiance participe au développement pérenne de l'entreprise et construit la performance au bénéfice du client.

14.1.2. LISTES DES SITES EXPLOITES

La société SOKA exploite actuellement deux sites en France :

- Carrières de Meudon à Quesoy (22),
- Carrières de Kerrouët au Mené (22).

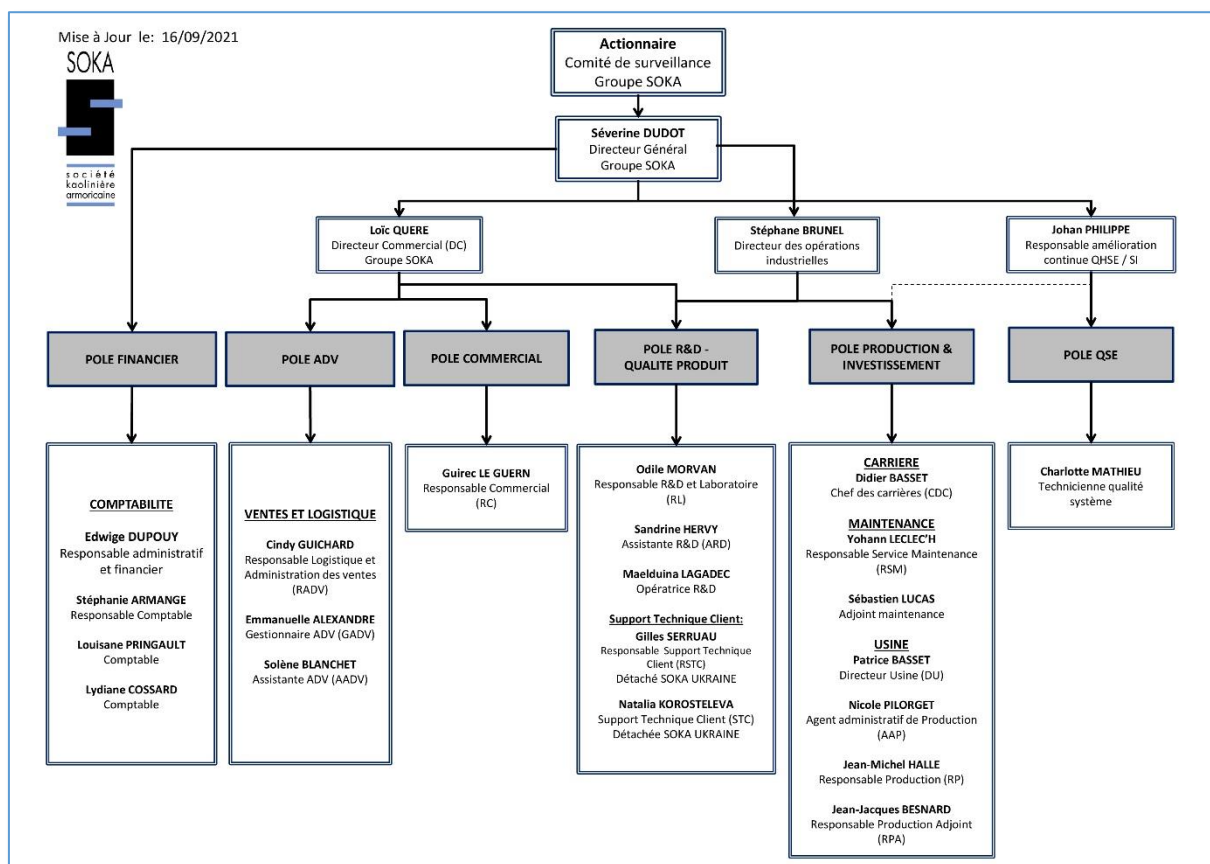
14.1.3. MOYENS HUMAINS ET CAPACITES TECHNIQUES

Le siège social est situé à Quessoy dans les Côtes d’Armor, au lieu-dit Meudon.

Elle emploie 140 personnes (70 en France), dont notamment :

- 1 Directeur,
- 1 Directeur Commercial,
- 9 Responsables des différents pôles (Commercial, R&D, QSE, ...),
- 1 Chef de carrière.

L’organigramme présenté ci-dessous reprend l’organisation générale de la société.



Au regard de ces éléments, il apparaît que la société SOKA dispose de l’ensemble des capacités techniques nécessaires à la bonne gestion de l’exploitation courante de la carrière de Kerrouët au Mené.

14.2. CAPACITES FINANCIERES

La Société "Société Kaolinifère Armoricaïne" est une Société par Actions Simplifiées à associé Unique au Capital de 3,8 millions €.

Au cours de l'année 2020, la société SOKA a réalisé les chiffres d'affaires de 14 367 200 €.

Les justificatifs financiers qui attestent des capacités financières de la société SOKA (acte de cautionnement solidaire du Crédit Agricole et Banque de France) sont joints en pages suivantes.

En particulier, la cotation Banque de France attribuée à la société SOKA la cotation « F4 », témoignant que : « *la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à l'horizon de 3 ans est jugée correcte* ».

Le montant estimé des investissements lié au montage et aux mesures visant à éviter réduire et compenser les impacts du projet de l'extension de la carrière de Kerrouët a été évalué à environ 19 000 € (hors suivis environnementaux), incluant en particulier les coûts suivants :

- Modification du circuit des eaux : environ 7 000 €,
- Aménagements paysagers, plantation de haies et boisements : environ 2 625 €,
- Archéologie préventive : 9 138 €

Au regard de ces éléments, il apparaît que la société SOKA dispose de l'ensemble des capacités financières nécessaires :

- **à la bonne gestion de l'exploitation courante de la carrière de Kerrouët au Mené,**
- **et des investissements à y réaliser dans le cadre de la présente demande d'extension.**

GESTION CREDITS AUX ENTREPRISES
Tél. : 02 99 03 33 33 (non surtaxé)

S.A.S. SOKA

LIEU DIT MEUDON
22120 QUESSOY

PLOUFRAGAN, le 02/12/2019

Objet : Avis de mise en place d'un acte de cautionnement bancaire.
Référence acte : 5000505726 2, 10000751276

Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous informer de la mise en place de cautionnement bancaire ci-dessus référencé, selon les modalités suivantes :

- Montant : 16 032,00 EUR
- Date de mise en place : 02/12/2019
- Objet : EXPLOITATION CARRIERE DE KERROUET COMMUNE DE ST GOUENO
PREFECTURE DES COTES D'ARMOR
- Bénéficiaire :
Votre compte 34430532101 a été mouvementé selon le détail ci-dessous :
FRAIS D'ETUDE 22,00 EUR
COMMISSION AU TAUX DE 0,30 % 12,02 EUR

Le montant de la prochaine commission à prélèvement TRIMESTRIEL, de 12,02 EUR sera prélevé le 02/03/2020.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

LE RESPONSABLE DU SERVICE


DENIEL CYRILLE
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DES CÔTES-D'ARMOR

Siège social : La Croix Tual, PLOUFRAGAN, 22098 SAINT-BRIEUC CEDEX 9. Tél. 02.96.01.32.10 - TEL COPIE 02.96.01.30.70
Etablissement de crédit - Société coopérative à participation limitée
Etablissement de crédit - Société coopérative à participation limitée
Etablissement de crédit - Société coopérative à participation limitée
conforme aux articles L512-6 et L512-7 du code des Assurances - 777456178 R.C.S. ST-BRIEUC.

RAF_GNEPACTEIEI_0_GREEN-2017-10-07-21-59-22-38

ACTE DE CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE

Numéro de l'acte 5000505726 2, 10000751276

Loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées
Pour la protection de l'environnement Décret n° 77-1135 du 21 septembre 1977

- 3 B&C 2019

La soussignée, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DES COTES D'ARMOR, Société Coopérative à capital variable, Etablissement de crédit, Société de Courtage d'Assurances, dont le siège social est La Croix Tual, rue du Plan, Ploufragan, 22 098 SAINT-BRIEUC CEDEX 9, SIREN n° 777 456 179 RCS SAINT BRIEUC, immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 501, Représentée par Cyrille DENIEL, Responsable du pôle Gestion des Crédits aux Entreprises, dûment habilité

APRES AVOIR RAPPELE QU'IL A ETE PORTE A SA CONNAISSANCE

QUE :

La SOCIETE KAOLINIÈRE ARMORICAINE (SOKA), société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 3 800 000,00€, dont le siège social est à QUESSOY (22120)- lieu dit Meudon et dont le numéro d'immatriculation est le 495 680 472 RCS SAINT BRIEUC,

Ci-après dénommée « le cautionné », titulaire de l'autorisation domnie par arrêté préfectoral en date du 26 juillet 2004 du Préfet des Côtes-d'Armor d'exploiter une carrière sur le territoire de la **Commune de SAINT GOUENO au Lieu-dit « Kerrouët »**

A demandé à l'établissement susvisé, ci-après dénommé « la caution » de lui fournir son cautionnement solidaire

DECLARE PAR LES RESENTES,

en application de l'article 4-2 de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 et des articles 23-2 et suivants du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977, se constituer caution solidaire en renonçant aux bénéfices de division et de discussion, d'ordre et pour le compte du cautionné dans les termes et sous les conditions ci-après

ARTICLE 1 - OBJET DE LA GARANTIE

Le présent cautionnement constitue un engagement purement financier Il est exclusif de toute obligation de faire et il est consenti dans la limite du montant maximum visé à l'article 2 en vue de garantir au préfet susvisé le paiement en cas de défaillance du cautionné des dépenses liées à la remise en état du site après exploitation

La présente garantie ne couvre pas les indemnités dues par l'exploitant aux tiers qui pourraient subir un préjudice par le fait de pollution ou d'accident causé par l'activité de ce dernier

ARTICLE 2 - MONTANT

Le montant maximum du cautionnement est de **16 032,00 €** (seize mille trente-deux euros)

ARTICLE 3 - DUREE

3.1.- durée

Le présent engagement de caution prend effet à compter du 02 Décembre 2019 Il expire le **01 Décembre 2024**. Passé cette date, il ne pourra plus y être fait appel.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor,
société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit.
Dont le siège social est situé La Croix Tual, rue du Plan, PLOUFRAGAN, 22098 SAINT-BRIEUC CEDEX 9.
Etablissement de crédit - Société coopérative à participation limitée
Etablissement de crédit - Société coopérative à participation limitée
Etablissement de crédit - Société coopérative à participation limitée
Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 501.



3.2.- renouvellement

Le cautionnement pourra être renouvelé dans les mêmes conditions que celles objets des présentes, sous réserve :

- Que le cautionnement en fasse la demande au moins six mois avant l'échéance
- Et que la caution marquée exprès ait son accord de renouvellement au bénéficiaire. Ce accord devra intervenir, conformément à l'article 25-3 dernier alinéa du décret du 21 septembre 1977 susvisé au moins trois mois avant l'échéance du cautionnement.

3.3. - caducité

Le cautionnement deviendra automatiquement caduc et la caution sera libérée de toute obligation en cas de fusion absorption du cautionné, après autorisation de changement d'exploitant en faveur de l'absorbant.

ARTICLE 4.- MISE EN JEU DU CAUTIONNEMENT

En cas de non-exécution par le cautionné d'une ou des obligations mises à sa charge et ci-dessus mentionnées, le présent cautionnement pourra être mis en jeu par le préfet susvisé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la caution à l'adresse ci-dessus indiquée, dans l'un des cas suivants :

- Soit après mise en jeu de la mesure de consignation prévue à l'article 23 de la loi du 19 Juillet 1976 susvisée, c'est-à-dire lorsque l'arrêt de consignation et le titre de perception rendu exécutoire ont été adressés au cautionné.

- Soit en cas de disparition du cautionné personne morale par suite de sa liquidation amiable ou judiciaire ou du décès du cautionné personne physique

Dans tous les cas, aux fins de mettre en jeu le cautionnement, le préfet devra mentionner que les conditions précitées ci-dessus ont été remplies

ARTICLE 5.- ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le présent cautionnement est soumis au droit français avec compétence des tribunaux français

Fait à St Brieuc , le 02 décembre 2019



Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor,
société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit.
Dont le siège social est situé à St Brieuc, 12099 SAINT BRIEUC CEDEX 9.
RCS 717 456 179 SAINT BRIEUC.
Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 033 501.

Fig. 72 : Acte de cautionnement solidaire




BANQUE DE FRANCE
 EUROSISTÈME

Banque de France
Service des Entreprises

702178 539 258
C90 1/ 1 1



Référence du courrier :
COTEJ/495680472

SOCIETE KAOLINIÈRE ARMORICAINE
MME DUDOT SEVERINE
LD MEUDON
22120 QUESSOY

Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux informations contenues dans Fiben, fichier qui a reçu une autorisation de la Cnil (délibération n°87-69 du 7 juillet 1987, confirmée par la délibération n° 2009-498 du 17 septembre 2009), et d'un droit de rectification. Les demandes devront être transmises à l'adresse précisée ci-dessous. Par ailleurs, nous vous signalons que la cote attribuée par la Banque de France ne saurait être utilisée à des fins publicitaires.



Le 25 mai 2021

Madame,

La Banque de France recense un certain nombre d'informations concernant les entreprises et leurs dirigeants. Ces renseignements permettent notamment de réaliser des études sur la situation financière des entreprises françaises, de fournir des éléments d'analyse pour les opérations de refinancement des établissements de crédit auprès des Banques Centrales dans le cadre de l'Eurosystème, d'apprécier la qualité des créances portées par ces derniers sur les entreprises au regard des exigences prudentielles. A partir de ces informations la Banque de France attribue une cotation aux entreprises et un indicateur à leurs dirigeants. La cotation peut ainsi s'appuyer sur l'analyse des documents comptables d'une entreprise, si celle-ci réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à 750 K€ (sauf cas spécifique des holdings).

D'une manière générale, la cotation attribuée par la Banque de France a pour objectif d'exprimer d'une façon synthétique le risque de crédit présenté par une entreprise. **Elle exprime sa capacité à honorer l'ensemble de ses engagements financiers sur un horizon de 3 ans.** Elle est composée d'une cote d'activité et d'une cote de crédit. Leur signification est consultable dans le flashcode ci-après, sur notre site internet: <https://entreprises.banque-france.fr/info>, ou sur simple demande à l'adresse précisée ci-dessous.

A la suite du dernier examen de la situation de votre entreprise, nous vous informons que nous lui avons attribué **la cotation F4**.

Le cas échéant, cette cotation tient compte de la situation de l'entreprise et de son degré d'intégration dans le groupe auquel elle appartient. Dans ce cas, la cotation est susceptible d'être révisée au vu de la situation de l'entité consolidante, notamment à la suite de l'analyse de ses derniers comptes consolidés.

Votre chargé de dossier se tient à votre disposition pour organiser si besoin un entretien au cours duquel vous pourrez obtenir toutes les explications que vous souhaitez.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

La cotation




 La Directrice,
 Laurence DHAUSSY

Ref : CoteJs0

11 RUE DE LA GARE CS 20310 22003 ST BRIEUC CEDEX 1
572 104 891 RCS PARIS - TELEPHONE : 02 96 62 68 16 - TELECOPIE : 02 96 62 68 22 - MAIL : SAINTBRIEUC.ENT@BANQUE-FRANCE.FR

Fig. 73 : Cotation Banque de France



BANQUE DE FRANCE
EUROSISTÈME



La cotation Banque de France

La cotation est diffusée :
Systématiquement au représentant légal de l'entreprise cotée.

Aux adhérents FIBEN (Fichier Bancaire des Entreprises) intéressés (à titre payant). Les organismes susceptibles d'adhérer à FIBEN et les conditions de leur adhésion sont définies à l'article L144-1 du Code monétaire et financier.

Les adhérents ne peuvent en aucun cas diffuser les informations contenues dans cette base à l'extérieur de leur établissement.

La cotation est l'appréciation que porte la Banque de France sur la capacité d'une entreprise domiciliée en France à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans.

Quel est l'enjeu de la cotation ?

- **La politique monétaire**
La cotation sert à sélectionner les créances que les banques peuvent apporter en garantie des refinancements qu'elles demandent à l'Eurosystème. Celui-ci accepte en effet les créances sur les entreprises dont la cote de crédit est favorable.
- **La supervision bancaire**
La cotation sert aux banques pour calculer leurs besoins en fonds propres en fonction des règles de solvabilité adoptées par l'Eurosystème. Elle permet aussi au superviseur d'apprécier la qualité du portefeuille de créances des banques et donc de leurs risques.
- **La relation prêteur-entreprise**
La cotation facilite le dialogue prêteur-entreprise en offrant une référence commune aux deux parties, conforme aux standards internationaux et reconnue comme objective et indépendante.

Comment une entreprise est-elle cotée ?

Des informations sont collectées auprès de l'entreprise, des grefes des tribunaux de commerce, des banques, des acteurs du financement des entreprises et de l'Insee.

- Des éléments décrits sur l'entreprise, son activité, son capital, etc.
- Des informations comptables et financières : chiffre d'affaires, montant des crédits bancaires, etc.
- Des données sur ses crédits bancaires et ses incidents de paiement sur effets, le cas échéant.
- Des informations judiciaires.

La cotation est attribuée par des analystes financiers (cotation dite « à dire d'expert ») qui s'appuient sur ces informations et tiennent également compte d'éléments qualitatifs et prévisionnels que le chef d'entreprise a pu porter à leur connaissance.

CONTRACT
En cas de questions relatives à sa cotation, un dirigeant d'entreprise a la possibilité de contacter la Banque de France ayant émis sa cote.



BANQUE DE FRANCE
EUROSISTÈME



LA COTE D'ACTIVITÉ
exprime le niveau d'activité de l'entreprise. Dans la très grande majorité des cas, ce niveau est fonction du chiffre d'affaires. La lettre A représente, par exemple, le plus fort niveau d'activité.

Cote	Niveau d'activité (millions d'euros)
A	≥ 750
B	≥ 150 et < à 750
C	≥ 50 et < à 150
D	≥ 30 et < à 50
E	≥ 15 et < à 30
F	≥ 7,5 et < à 15
G	≥ 1,5 et < à 7,5
H	≥ 0,75 et < à 1,5
J	≥ 0,50 et < à 0,75
K	≥ 0,25 et < à 0,50
L	≥ 0,10 et < à 0,25
M	< 0,10
N	Non significatif
X	Chiffre d'affaires inconnu ou trop ancien (exercice cbs depuis plus de 20 mois)

LA COTE DE CRÉDIT
apprécie la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans.

6+	Excellente
6	Très forte
5	Forte
4	Assez forte
3	Correcte
2	Assez faible
1	Faible
0	Très faible
7	Appellent une attention spécifique
8	Menacée
9	Compromise
P	Procédure collective
0	Pas de documentation comptable analysée et absence d'informations défavorables

Fig. 74 : Légende de la cotation banque de France